

N° 23– 18 janvier 2019

District Haute-Vienne

Siège social :

4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGES

Accueil :

Secrétariat :

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr

Site internet :

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

Adresse postale :

BP 1036
87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des

Bureaux :

Du lundi au Vendredi :
8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00



Le FC Girondins de Bordeaux, en devenant partenaire du District de Football de la Haute-Vienne, est heureux de se rapprocher du football amateur pour cette nouvelle saison.

Agenda

Dimanche 20 janvier 2019 à 9H30 :
Formation arbitres

Lundi 21 janvier 2019 à 20H30 :
Pôle promotionnel arbitres

Lundi 21 janvier à 18H30 :
Groupe de travail « avenir du foot »



Le club des Girondins de Bordeaux est heureux de vous inviter lors d'un match de votre choix parmi les rencontres dédiées aux écoles de football. (Voir calendrier sur le site internet en 1^{ère} page ou en rubrique clubs puis infos clubs).

Cette année, profitez de l'ambiance et des animations de la Fan Zone sur tous les matchs de la saison (ouverture 3 h avant le coup d'envoi). Un nouveau thème à chaque match, concerts, DJ sets, goodies, jeux gonflables et autres opérations spéciales vous seront proposés.

Finis les files d'attente au guichet les soirs de match. A partir de cette saison l'envoi des places se fera en e-billet sur votre adresse mail FFF.

Le bon de commande, à retrouver sur le site internet du District, valable toute l'année, est à renvoyer à l'adresse mail qui vous est 100% dédiée : billetterie-groupes@girondins.com

Sommaire:

Procès-verbaux : p 2 à 11
- Compétitions /coupes seniors –
Féminines – Foot Animation

Partenaires : p 12



BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

MATCH N. 50263.1 COMPREIGNAC / US NANTIAT (2) D3 POULE A DU 12/1/2019 (remis du 15/12/2018)

Arbitre : M. DAOUI Nourreddine

But marqué après 17 secondes de jeu.

Buteur : M. GAUTHIER Pierre

Vainqueur : USA COMPREIGNAC

2^{ème} PHASE U17-U15

Les calendriers U17 – U15 – PHASE 2 sont à retirer aux heures d'ouverture des bureaux à partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au mercredi 23 janvier 2019.

POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 16 JANVIER 2019

PV N. 23

PRESENTS : MM. PRINSAUD - FRUGIER - GASCHET (CDA) - GIRAUD - BALLOUFAUD - ZABALETA

EXCUSES : MM. VILLEGER - ROUDIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

**RAPPEL FMI :**

Dans le cadre de l'utilisation de la FMI et en cas de dysfonctionnement le jour de la rencontre que ce soit AVANT ÉPENDANT ou APRES le match, le club recevant devra avoir à disposition la feuille de match papier imprimée via FOOTCLUBS.

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :**MATCH N. 50074.2 LIMOGES ROUSSILLON (2) / FC VIGENAL D2 POULE A DU 3/2/2019**

Vu l'accord écrit des deux clubs,
Match à jouer le 3 Février 2019 à 15 H à ST LAZARE ANNEXE 4..

MATCH N. 50174.1 ST LEONARD DE NOBLAT (2) / FC 2 VALLEES D2 POULE B DU 19/1/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,
Match à jouer le 19 janvier 2019 à 19 H à ST LEONARD DE NOBLAT – Stade R. POULIDOR

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :**MATCH N. 50324.1 ST JUST LE MARTEL / USECOUZEIX/CHAPTELAT (2) D3 POULE B DU 6/1/2019 (remis du 9/12/2018)**

Arbitre : M. EL QUABLI Abderrazak

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 14/1/2019 qui dit que le résultat acquis sur le terrain peut être homologué

La commission gestion des championnats seniors / coupes :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

ST JUST LE MARTEL : 0 (0 point) USECOUZEIX/CHAPTELAT (2) : 8 (3 points)

MATCH N. 50257.1 NANTIAT (2) / BEAUNE LES MINES (2) D3 POULE A DU 5/1/2019 (remis du 8/12/2018)

Arbitre : M. KHANFOUR Khalid

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 14/1/2019 qui dit que le résultat acquis sur le terrain peut être homologué

La commission gestion des championnats seniors / coupes :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

NANTIAT (2) : 4 (3 points) BEAUNE LES MINES (2) : 2 (0 point)

MATCH N. 50459.1 SOLIGNAC (2) / NEXON (2) D3 POULE D DU 5/1/2019 (remis du 16/12/2018)

Match à jouer le 26/1/2019 à 20 H à SOLIGNAC

MATCH N. 50301.1 LIMOGES ALOUETTE FC RG (2) / JS LAFARGE (3) D3 POULE B DU 19/1/2019 (remis du 17/11/2018)

Vu l'accord écrit des deux clubs,
Match à jouer le 20 janvier 2019 à 15 H – Stade de l'AUZETTE.

**SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :****MATCH N. 50631.1 CHAILLAC / SAILLAT / USSM D4 POULE C DU 19/1/2019 (remis du 17/11/2018)**

Vu le mail de M. Didier MINAUD – Correspondant FCCS
Match à jouer le 19 janvier 2019 à 20 H à CHAILLAC.

MATCH N. 50702.1 ST LEONARD DE NOBLAT (3) / LA GENEYTOUSE (2) D4 POULE D DU 20/1/2019 (remis du 18/11/2018)

Vu l'accord écrit des deux clubs,
Match à jouer le 20 janvier 2019 à 15 H à ST LEONARD DE NOBLAT – Stade du Breuil.

MATCH N. 50643.1 ST BRICE (3) / ROCHECHOUART (2) D4 POULE C DU 6/1/2019 (remis du 2/12/2018)

Arbitre : M. RAHOUI Mourad

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 14/1/2019 qui :

- Dit l'équipe de ROCHECHOUART (2) battue par pénalité sur le score de 1-0 avec retrait d'un point
- Dit que l'équipe de ST BRICE (3) ne bénéficie pas des points correspondant au gain de match

La commission gestion des championnats seniors / coupes :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

ST BRICE (3) : 1 (0 point) ROCHECHOUART (2) : 0 (-1 point)

MATCH N. 50712.1 LIMOGES ELAN SPORTIF / ST PRIEST TAURION (2) D4 POULE D DU 6/1/2019 (remis du 2/12/2018)

Arbitre : M. SLIMANI Mohammed

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 14/1/2019 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de ST PRIEST TAURION (2) avec retrait d'un point

La commission gestion des championnats seniors / coupes :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

ELAN SPORTIF : 3 (3 points) ST PRIEST TAURION (2) : 0 (-1 point)

MATCH N. 50704.1 LA CROISILLE/LINARDS (2) / E. ST JULIEN LE PETIT/BUJALEUF D4 POULE D DU 25/11/2018

Arbitre : M. SEHIL Djamel

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 7/1/2019 qui dit que le résultat acquis sur le terrain peut être homologué

La commission gestion des championnats seniors / coupes :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

LA CROISILLE/LINARDS (2) : 1 (0 point) E. ST JULIEN LE PETIT/BUJALEUF : 4 (3 points)

MATCH N. 50651.1 VAYRES / ST VICTURNIEN D4 POULE C DU 5/1/2019 (remis du 8/12/2018)

Vu la feuille de match, le rapport de l'arbitre
Match arrêté après 3 minutes – terrain gelé.

Match à REJOUER le 16 février 2019 à 20 H à VAYRES.



SAISIE RESULTATS INTERNET

SEMAINE DU 31 DECEMBRE 2018 AU 6 JANVIER 2019
AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie

AMICALE FRANCO PORTUGAISE

SEMAINE DU 7 AU 13 JANVIER 2019
AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie

– FC VIGENAL – US LA BASTIDE – NANTIAT (10 €) – PEYRAT DE BELLAC (10 €) – FOLLES – VAL DE VIENNE – AUREIL/EYJEAUX – GJ FUN 87 (14 €)

MISE A JOUR DU CALENDRIER :

La journée N. 7 des 17 et 18 novembre 2018 :

Est intégralement reportée au :

19 et 20 janvier 2019

MATCHES A JOUER LE 27 JANVIER 2019
A 15 H :

D2 :

POULE A :

- N. 50126.1 VEYRAC / ASPTT LIMOGES du 9/12/2018

D3 :

POULE B :

- N. 50321.1 BONNAC LA COTE / FEYTIAT (3) du 9/12/2018

POULE D :

- N. 50459.1 SOLIGNAC (2) / NEXON (2) du 5/1/2019 (remis du 16/12/2018) : S. 26 janvier 2019 à 20 H

D4 :

POULE B :

- N. 50588.1 RAZES / DIABLES BLEUS BERSAC du 9/12/2018

POULE C :

- N. 50657.1 ST BRICE (3) / VAYRES du 16/12/2018

MATCHES A JOUER LE 16 FEVRIER 2019
A 20 H :

D4 :

POULE C :

- N. 50651.1 VAYRES / ST VICTURNIEN du 5/1/2019 (remis du 8/12/2018) : à rejouer

L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD



COMMISSION FOOTBALL FEMININ

REUNION DU 11 JANVIER 2019

P.V. N°19

PRÉSENTS : MMES MUHLEBACH - NOIRE – MM. BARRAT - PEYMIRAT - GIRAUD – DUPUY - DEFAYE

EXCUSES : MME GARESTIER - MM. DAURAT - RAMPNOUX – THARAUD

Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.

Coupe FUTSAL Haute-Vienne

Huit clubs engagés:

- E.S.N.M.
- EYMOUTIERS
- LA CROISILLE LINARDS
- MAGNAC LAVAL
- OCCITANE
- PANAZOL
- ST VICTURNIEN
- CONDAT

La compétition est organisée sur la journée au gymnase de Bonnac la Côte, le dimanche 13 janvier 2019.

Les clubs engagés seront débités de la somme de 10 €.

La secrétaire de séance,

Aude MUHLEBACH

REUNION DU 13 JANVIER 2019

P.V. N°20

PRÉSENTS: MMES MUHLEBACH – NOIRE – MM. BARRAT - PEYMIRAT - GIRAUD

EXCUSES: MME GARESTIER – MM. DAURAT - RAMPNOUX - THARAUD - DUPUY – DEFAYE

Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.



CHAMPIONNAT INTERDISTRICT A 11

MATCH N°50850.1 A.F.P (1) / LIMOGES FC (2) DU 13/01/2019

Suite au courriel du club de l'A.F. PORTUGAIS du 12/01/2019,
La Commission :

- Constate le forfait de l'A.F. PORTUGAIS (1)
- Enregistre le résultat suivant :

A.F.P. (1) : 0 (-1 pt) / LIMOGES FC (2) : 3 (3 pts)

Le club d'A.F. PORTUGAIS sera débité de la somme de 22,00 € pour son 2^{ème} forfait.

MATCH N°50855.1 USSEL (1) / VARETZ (1) DU 13/01/2019

La commission dit : **Match à jouer à une date ultérieure.**

MATCH N°50851.1 F.C.C.O. (1) / A.S.L.Sf.L (1) DU 13/01/2019

La commission dit : **Match à jouer à une date ultérieure.**

La secrétaire de séance,

Aude MUHLEBACH

REUNION DU 13 JANVIER 2019

P.V. N°21

PRÉSENTS: MMES MUHLEBACH – NOIRE – MM. BARRAT - PEYMIRAT - GIRAUD

EXCUSES: MME GARESTIER – MM. DAURAT - RAMPNOUX - THARAUD - DUPUY – DEFAYE

Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.

Championnat à 8 È 2^{nde} phase

D2 È poule A

MATCH N°51930.1 VEYRAC (1) / LADIGNAC (1) DU 09/12/2018

La commission dit : **Match à jouer le 20 janvier 2019, même terrain, même horaire.**

MATCH N°51931.1 LA CROISILLE LINARDS (1) / Ent CHAMPAGNAC/FEUILLARDIERS (1) DU 09/12/2018

La commission dit : **Match à jouer le 20 janvier 2019, même terrain, même horaire.**



Coupe FUTSAL Haute-Vienne

PALMARES :

1. ST VICTURNIEN
2. E.S.N.M.
3. CONDAT
4. OCCITANE
5. ENT MAGNAC LAVAL/RAZES
6. PANAZOL
7. EYMOUTIERS
8. LA CROISILLE LINARDS

Merci au club et à la municipalité de BONNAC LA COTE pour l'accueil et le prêt des infrastructures.

Merci aux membres présents des commissions féminines et techniques ainsi que Monsieur PETURAUD, et le jeune de Nantiat pour son aide à l'arbitrage.

La secrétaire de séance :

Aude MUHLEBACH

COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 16/01/2019

PV N° 13

PRESENTS : Mme DELEBECQUE - MM. COLOMBIER - COUDERT – DESPLAT – DUPUY – FILLEUL – LAYLA VOIX.

RAPPEL

La commission tient à rappeler aux dirigeants et éducateurs des catégories U10-U11 et U12-U13, les informations suivantes pour la 2^{ème} phase :

- | | |
|---|------|
| • Feuille de match hors délai | 21 € |
| • Feuille de match non informatisée ou incomplète | 19 € |
| • Absence nom de l'arbitre | 17 € |

Catégorie U12-U13

- | | |
|--|------|
| • 1 ^{er} Forfait | 20 € |
| • 2 ^{ème} Forfait | 22 € |
| • 3 ^{ème} Forfait | 26 € |
| • Forfait après parution des calendriers | 43 € |
| • Forfait dans les 3 dernières journées de championnat | 37 € |
| • Forfait général après 1 ^{er} Forfait | 26 € |

Catégorie U10-U11

- | | |
|---|------|
| • 1 ^{er} Forfait | 11 € |
| • 2 ^{ème} Forfait | 14 € |
| • 3 ^{ème} Forfait | 17 € |
| • Forfait après parution des calendriers | 35 € |
| • Forfait général après 1 ^{er} Forfait | 27 € |



Catégorie U6-U7

- Absence de réponse ou non excusé ou non présence du club à "la fête des débutants" 16 €.

Le fait d'engager 1 ou plusieurs équipes dans les catégories U6-U7, U8-U9, U10-U11 et U12-U13, oblige les dirigeants et éducateurs à respecter le planning mis en place par la commission Foot Animation.

Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2006-2007

Mail de J.S LAFARGE

Suite au mail du club de J.S LAFARGE en date du 18/01/2019, la commission décide :
la commission décide :

- d'engager une équipe U13 de J.S LAFARGE qui se nommera J.S LAFARGE (3)
- d'inscrire cette équipe en Départemental 4 pour la 2^{ème} phase.
- Débiter le club de J.S LAFARGE de 36 € pour les frais d'engagement.
- N'inscrire pas J.S LAFARGE (3) en CHALLENGE U13.

La commission demande au club de J.S LAFARGE de se rapprocher, dès la parution du calendrier de la 2^{ème} Phase des clubs de sa poule, pour convenir d'un horaire pour l'organisation des rencontres à domicile de cette équipe sachant qu'elle souhaite pour des raisons logistiques que ces rencontres se jouent le samedi matin.

Mails de U.S ST LEONARD et de U.S AUREIL EYJEAUX

Suite aux mails de U.S ST LEONARD DE NOBLAT et de U.S. AUREIL EYJEAUX en date du 13/12/2018, la commission enregistre l'entente en catégorie U12-U13 entre ces 2 clubs.

Le club support est U.S AYREIL EYJEAUX.

L'équipe évoluera en Criterium Départemental 4.

L'équipe se nommera E. AYREIL EYJEAUX/ST LEO.

DÉFIS TECHNIQUES

Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.

INTEMPERIES

La commission rappelle qu'un match U13 ne peut être reporté pour des raisons d'intempéries que suite à un arrêté municipal.

A NOTER

CRITERIUM DÉPARTEMENTAL 1

Classement final

1^{er} J.A ISLE : 27 Pts - 2^{ème} LIMOGES F.C : 22 Pts - 3^{ème} S.A LE PALAIS S/VIENNE : 19 Pts - 4^{ème} LIMOGES LANDOUGE F : 16 Pts - 5^{ème} U.S.E.C.C : 15 Pts - 6^{ème} A.S AIXE S/VIENNE : 12 Pts - 7^{ème} C.A RILHAC RANCON : 10 Pts - 8^{ème} C.S FEYTIAT : 06 Pts - 9^{ème} A.N.F 87 : 05 Pts - 10^{ème} U.S BESSINES : 00 Pts

CRITERIUM DÉPARTEMENTAL 2

POULE A

1^{er} J.S LAFARGE : 22 Pts - 2^{ème} LIMOGES F.C (2) : 20 Pts (Indice : 2) - 3^{ème} E.S BEAUBREUIL : 17 Pts - 4^{ème} A.S AMBAZAC : 13 Pts - 5^{ème} U.S LGS BASTIDE : 06 Pts - 6^{ème} VIGENAL F.C : 01 Pts

POULE B

1^{er} C.S FEYTIAT (2) : 20 Pts - 2^{ème} S.A LE PALAIS S/VIENNE : 19 Pts - 3^{ème} U.S ST LEONARD : 13 Pts - 4^{ème} A.S PANAZOL : 06 Pts - 5^{ème} E. CHA/EYM/LA CROI : 00 Pts

POULE C

1^{er} J.A ISLE (2) : 18 Pts - 2^{ème} LIMOGES LANDOUGE F : 16 Pts - 3^{ème} E. F.C.C.O/SEREIL : 09 Pts - 4^{ème} A.S ST JUNIEN : 09 Pts - 5^{ème} S.C VERNEUIL : 06 Pts



POULE D

1^{er} FUN 87 : 21 Pts - 2^{ème} U.S VEYRAC : 19 Pts (Indice : 2.25) - 3^{ème} E. ST JOUV/NANTIAT : 12 Pts - 4^{ème} U.S.E.C.C (2) : 03 Pts - 5^{ème} U.S BESSINES (2) : 03 Pts

CRITERIUM DÉPARTEMENTAL 3

POULE A

1^{er} ROCHECHOUART O.C : 27 Pts - 2^{ème} A.S ROUSSILLON : 19 Pts - 3^{ème} A.S AIXE S/VIENNE (2) : 15 Pts - 4^{ème} S.C VERNEUIL (2) : 12 Pts - S.C VERNEUIL (1) (Départemental 2 descend) - 5^{ème} U.S FEUILLARDIERS : 07 Pts - 6^{ème} E. VAL DE VIENNE : 02 Pts

POULE B

1^{er} E. BONN/BEAUN/MAY : 26 Pts - 2^{ème} LIMOGES LANDOUGE F (3) : 20 Pts - 3^{ème} C.A RILHAC RANCON (2) : 18 Pts - 4^{ème} LIMOGES A.S.P.T.T : 09 Pts - 5^{ème} ALOUETTE FOY RIV.G : 08 Pts - 6^{ème} A.N.F 87 (2) : 03 Pts

POULE C

1^{er} LIMOGES F.C (3) : 27 Pts - 2^{ème} E. LADIGNAC/ST YRIEIX : 20 Pts - 3^{ème} G.J E.F.P.N : 18 Pts - 4^{ème} J.S LAFARGE (2) : 10 Pts - 5^{ème} U.S ST LEONARD (2) : 06 Pts - 6^{ème} E. AUREIL/EYJEAUX : 00 Pts

CRITERIUM U13 DEPARTEMENTAL 4

POULE A

1^{er} E. PEYRILHAC/NIEUL : 19 Pts - 2^{ème} E. FRAT/MAGN/RAZ : 16 Pts - 3^{ème} FUN 87 (2) : 09 Pts - 4^{ème} E. BONN/BEAUN/MAY (2) : 09 Pts - 5^{ème} A.S FOLLES : 0 Pts - 6^{ème} E. ST JOUV/NANTIAT (2) : 00 Pts (Forfait Général)

POULE B

1^{er} U.S.E.C.C (3) : 27 Pts - 2^{ème} F.C DES 2 VALLEES : 24 Pts - 3^{ème} ROCHECHOUART O.C (2) : 15 Pts - 4^{ème} A.S ST JUNIEN (2) : 12 Pts - 5^{ème} E. PEYRILHAC/NIEUL (2) : 06 Pts - 6^{ème} OCCITANE F.C : 05 Pts

POULE C

1^{er} FOOT SUD : 19 Pts - 2^{ème} S.A LE PALAIS S/VIENNE : 18 Pts - 3^{ème} J.A ISLE (3) : 16 Pts - 4^{ème} U.S SOLIGNAC : 13 Pts - 5^{ème} E.S BEAUBREUIL (2) : 07 Pts - 6^{ème} U.S CONDAT S/VIENNE : 07 Pts

Accède au niveau supérieur

Descend au niveau inférieur

FESTIVAL U13 PITCH

Le prochain Tour aura lieu le Samedi 19 Janvier 2019

CHALLENGE Maurice CAILLETON

Le prochain Tour aura lieu le Samedi 19 Janvier 2019

Catégorie U10-U11

Enfants nés en 2008-2009

CHALLENGE A. LACORE

Le prochain Tour aura lieu le Samedi 2 Février 2019

CHALLENGE R. VILLEDIEU

Le prochain Tour aura lieu le Samedi 2 Février 2019

Catégorie U8-U9

Enfants nés en 2010-2011

Réunion des Responsables U8-U9

MARDI 29 JANVIER à 18H30

au DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE DE FOOTBALL



Catégorie U6-U7

Enfants nés en 2012-2013

Réunion des Responsables U6-U7
MERCREDI 30 JANVIER à 18H30
au DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE DE FOOTBALL

À NOTER

FESTIVAL U13 PITCH

- Finale Départementale : Samedi 6 Avril 2019 (sous réserve de modification).
- Finale Régionale : 4 et 5 Mai 2019
- Finale Nationale : 7, 8 et 9 Juin 2019

Les clubs intéressés pour l'organisation de la finale départementale du FESTIVAL U13 PITCH sont priés de faire acte de candidature en envoyant un mail au district avant le 31 janvier 2019. Un cahier des charges est à leur disposition sur demande.

Finale du Challenge A. LACORE : Samedi 25 Mai 2019.

Finale du Challenge R. VILLEDIEU : Samedi 8 Juin 2019

Finales des Challenges M. CAILLETON et P. BOUCHER : Samedi 8 Juin 2019

Journée Nationale Des Débutants : Samedi 15 Juin 2019.



L'Animateur.
L. FILLEUL



PARTENAIRES DU DISTRICT



8 RUE DE BUXEROLLES - 87100 LIMOGES
05 55 57 24 21 - LIMOGES@LEFIVE.FR